

SERMON DU VENDREDI

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATOULLAH

Munir Ahmad Azim

29 Mai 2015 ~

(10 Shabân 1436 Hijri)

(Résumé du Sermon)

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la salutation de paix, Hazrat Mouhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhud, le Ta'uz, et la Sourate Al Fatiha, et il a ensuite dit:

Alhamdoulillah Soumma Alhamdoulillah, mon Seigneur me donne à nouveau l'occasion de continuer sur le même sujet du sermon de vendredi dernier.

En outre, comme nous l'enseigne l'Islam, nous devons insister sur les droits des pauvres car nous devons les considérer comme nos frères. Ainsi, une personne ne devrait pas être privée de ce qu'elle a acquis par l'exercice de ses talents. La compétition, qui est le résultat d'une divergence dans les talents et les capacités est essentiel pour le progrès du monde; mais que ceux qui sont en possession de la richesse d'une nation sont tenus d'attribuer une certaine partie de celle-ci, fixé par l'Islam, au bien-être des pauvres, et à employer la balance vers des objets d'utilité publique plutôt que vers la satisfaction de désirs personnels; c'est-à-dire, qu'ils doivent préférer le bonheur qui est dérivé de la distribution plutôt que celui qui est dérivé de la thésaurisation ou dilapidation des richesses.

Les enseignements de l'Islam sont unique à cet égard. L'Islam reconnaît et respecte le principe de la propriété privée, mais elle reconnaît également que nul ne peut être riche sans une contribution du travail des autres, et elle enjoint donc explicitement que sur la richesse des riches une partie doit être mis à part et dépensé par le gouvernement pour le bien-être des pauvres en compensation de la contribution apportée par les pauvres vers sa production. Elle enjoint également à l'État le devoir de pourvoir à tous ses habitants les nécessités de la vie et les moyens d'instruction.

En ce qui concerne les relations internationales, ils ne peuvent jamais être mis sur une base satisfaisante jusqu'à ce que nous nous rendions compte que les nations et le gouvernement sont

autant soumis à la domination de la morale que les individus. En effet, la plupart des différends internationaux sont le résultat de la fausse doctrine qui prévaut que les gouvernements ne sont pas tenus de se conformer à la norme morale attendue des individus. Pour la paix du monde, il est nécessaire que les sujets de chaque État coopèrent avec leurs gouvernements respectifs. Il ne peut y avoir aucune objection à leurs prenant des mesures pour exiger et sauvegarder leurs droits, mais ce faisant, ils ne doivent pas adopter une ligne de conduite qui est calculée à troubler la paix publique ou à saper l'autorité du gouvernement, ou qui est répréhensible d'un point de vue moral.

Tant qu'il y a des gens qui croient sincèrement en une religion ou une autre, et le monde ne soit pas composées exclusivement d'hommes qui utilisent la religion comme d'un manteau à être enfilé pour les cérémonies, les différences en matière de la religion sont inévitables. La véritable harmonie serait établi que lorsque le monde, ou de la majorité de ses habitants, seront unis par les restrictions d'une foi commune.

Pour apporter la paix, par conséquent, à l'univers, j'ai proclamé que Dieu Tout-Puissant m'a envoyé pour que, à travers moi, les hommes peuvent être réunis sous la bannière d'une seule foi et trouver ainsi la paix extérieure et intérieure. Même si, actuellement les gens ne sont pas encore réunies en une seule religion, la vraie religion et mode de vie, à savoir, l'Islam, cependant, afin d'assurer l'amélioration des conditions actuelles des individus, des religions et la société en générale, les suggestions suivantes sont à respecter:

1. Les fondateurs et dirigeants des différentes religions ne doivent pas être mentionnés dans une manière qui est susceptible d'offenser les susceptibilités de leurs adeptes.
2. Dans la propagation de la religion, les missionnaires de chaque religion devrait se limiter à une explication des beautés de leur religion et ne devrait pas attaquer toute autre religion. Car trouver des défauts dans les autres religions ne prouve pas la vérité de sa propre religion. La vérité d'une religion ne peut être établie que par référence à la supériorité de ses propres enseignements et non par référence aux inconvénients des autres religions.
3. Les adeptes d'une religion ne doivent pas attribuer à leur religion une doctrine ou un enseignement qui ne sont pas directement déductible de leurs écritures. Tant la doctrine et sa preuve doivent être citées dans le livre de la religion révélée. Sans un strict respect de ce principe aucune décision correcte à l'égard de la vérité d'une religion n'est possible. Car en l'absence de telle restriction, le monde sera incapable de découvrir si les enseignements attribués à une religion particulière se trouvent dans les écritures de la religion ou ont été tirés à partir d'une étude des autres religions ou de la pensée actuelle de l'âge. Si les partisans de chaque religion mettaient en avant les enseignements de leur religion particulière, du livre révélé de cette religion en question, et s'ils soutenaient ces enseignements par des arguments tirés de ce livre, le public pourrait facilement être en mesure de trancher entre les revendications des différentes religions,

et la vérité serait bientôt rendue manifeste. Il ne fait aucun doute que, si Dieu révèle une religion pour nous guider, que la religion doit en elle-même contenir tous les principes nécessaires et les arguments à leur appui, car autrement cette religion, au lieu d'être une aide pour nous, aurait au contraire besoin de notre aide pour prouver sa vérité.

4. Les avocats (souteneurs, supporteurs) des différentes religions devraient être tenus de ne pas se borner à une explication abstraite des enseignements de leur religion, mais aussi d'illustrer dans la pratique les résultats qui peuvent être obtenus en agissant sur ces enseignements, afin que les gens puissent être en mesure de juger si ces enseignements conduisent à un quelconque résultat ou pas. Si les propriétés d'un médicament peuvent être démontrées par l'effet qu'il produit sur une maladie particulière, pourquoi alors la nature des enseignements d'une religion ne peut être démontrée par une référence à la relation qu'ils réussissent à établir entre l'homme et Dieu?

J'ai mentionné aujourd'hui que quelques exemples des enseignements de l'Islam calculées à promouvoir la paix et l'amitié. Il présente même un conseil international et fixe les principes sur lesquels il devrait être fondé. Un examen de ces principes conduirait tout le monde à la conclusion qu'aucun conseil international ne peut travailler efficacement sans eux. Le respect des opinions, des lignes de pensée et des croyances religieuses des autres est essentiel, et quand ces principes, tel que prescrits par l'Islam sont exécutés, en vérité, les voiles de doutes qui sont devant les yeux du monde, de chaque religion tombera et la vérité de l'Islam sera révélée. Car l'Islam est la perfection de la religion à travers les âges. Elle est une telle religion qui valide l'authenticité de chaque religion qui avait à sa tête les véritables mentors des hommes envoyés par Dieu pour établir la paix et l'harmonie entre les différents races de nations à travers le temps.

Par conséquent l'Islam consolide les enseignements précédents et annule ceux qui sont fabriqués (par la main de l'homme) et établit les bonnes mœurs pour une société et des gens justes sous sa bannière et guidance, si seulement les hommes étaient prêts à faire tomber les voiles de l'ignorance et de laisser sa lumière pénétrer leur cœur, conscience et vision! *Incha-Allah*, qu'Allah permette à ces voiles de tomber et la lumière de la vérité de se rétablir afin de provoquer une révolution spirituelle pour l'amélioration de l'espèce humaine sur terre. *Incha-Allah, Amine.*